

Séance du 23 juin 2025 Délibération n° 23062025-05	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 19 juin 2025 Date d'affichage : 19 juin 2025	Présents : Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Ancienne école primaire - Bail emphytéotique avec la Communauté de Communes du Plateau Montbazens	Excusés : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES), Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS (pouvoir donné à Y. RECOULES). Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire en date du 27 janvier 2025 a approuvé le programme d'aménagement d'un pôle social intercommunal multiservices à Montbazens et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SCP CERES LACOMBE ARCHITECTURE. Le montant des travaux est estimé à 1 386 230 €HT. Il rappelle que ce projet consiste à réhabiliter l'ancienne école publique de Montbazens.

Monsieur le Maire présente le projet retenu et indique qu'il respecte l'avis du Conseil Municipal ; le projet n'empiètera pas sur les places de stationnement de la Place du Foirail Haut.

Monsieur le Président rappelle que la Commune de Montbazens est propriétaire des bâtiments dans lesquels s'inscrivent le projet. Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de conclure un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens. Ce bail pourrait être établi sur une durée de 52 ans avec un montant de redevance de 1€/an sur la durée du bail, payable en une seule fois à la signature du bail.

Ce bail emphytéotique permettrait ainsi à la Communauté de Communes de bénéficier de la mise à disposition des espaces nécessaires pour mener à bien cette opération d'aménagement. L'assiette du bail sera définie selon une division parcellaire établie avec la Commune de Montbazens.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens pour une durée de 52 ans ;
- **APPROUVE** le montant de la redevance à 1€/an soit 52 € sur la durée du bail payable en une seule fois à la signature du bail ;
- **DIT** que les frais de notaire, les frais de géomètre et les frais annexes seront à la charge de la Communauté de Communes ;
- **MANDATE** Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 3 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Yannick RECOULES

Le Maire,

Jacques MOLIERES

